



Les impot fonciers

Par ella

Bonjour,

Mes parents sont divorces mais vivent toujours ensemble dans la maison qu'ils ont achetée et qui leur appartient. Le terrain où est construite cette maison est un terrain familial du côté de ma mère et ce terrain appartient à ma mère. Ce terrain est donc à son nom, par conséquent, mon père a décidé de ne plus payer d'impôt foncier. Ma mère se retrouve à payer seule les impôts fonciers. Elle ne s'en sort pas. Mon père a-t-il l'obligation de payer quelque chose sachant qu'il vit sur ce terrain ?

Merci

Cdt

Par ESP

Bonjour

vivent toujours ensemble dans la maison qu'ils ont achetée et qui leur appartient.

Juridiquement, le bâti appartient au propriétaire du sol. (article 552 alinéa 1^{er} du code civil)